

Organiser un SylvoTrophée dans son territoire

Valoriser la gestion multifonctionnelle des forêts



© PNR Haut-Jura

Retour d'expérience basé sur les SylvoTrophées
organisés dans 10 Parcs Naturels Régionaux et 1 Parc national entre 2017 et 2019 :



Edito

Le SylvoTrophée est un bel outil pour valoriser les sylvicultures de qualité et les hommes qui les pratiquent. L'enjeu est certain dans un contexte de forte médiatisation des sujets forestiers et d'attentes sociétales de plus en plus prégnantes.

Ces prix, remis par chaque territoire organisateur, visent à distinguer des propriétaires forestiers qui ont adopté une gestion dite multifonctionnelle, c'est-à-dire une gestion de la forêt permettant à la fois de produire des bois de qualité, de maintenir un certain degré de naturalité et de proposer un espace de loisirs et de ressourcement accessible à tous. Seule une gestion forestière équilibrée et ancrée dans son territoire est à même de façonner une forêt apte à remplir les multiples rôles qu'on lui attribue : un rôle économique, un rôle écologique, un rôle social.

D'une idée partie du PNR du Haut-Jura, jusqu'aux Parcs du Massif central, en passant par le PNR des Ballons des Vosges, de Lorraine et des Vosges du Nord, le SylvoTrophée rencontre un intérêt certain. Ce cheminement prouve la possibilité de transfert de cette démarche dans des contextes forestiers très différents de celui des premiers Parcs qui en sont à l'initiative. Entre 2017 et 2019, ce sont plus de 20 SylvoTrophées qui ont déjà été organisés sur 11 territoires. Des dizaines de propriétaires se sont prêtés au jeu et de nombreux partenaires locaux ont apporté leur regard, leur expertise pour évaluer les parcelles candidates.

Cependant, il s'agit d'une démarche encore en construction, plusieurs points restant à améliorer, des solutions à imaginer. L'implication de nouveaux Parcs, voire d'autres territoires, pourrait permettre de l'expérimenter plus largement, de multiplier les retours d'expérience, les pistes d'amélioration et surtout d'avoir plus d'écho...

L'ambition est aujourd'hui de créer une dynamique à l'échelle nationale, à l'image de la trajectoire suivie par le concours Prairies Fleuries, aujourd'hui reconnu au sein du Concours général agricole.

Puisse ce guide méthodologique servir à d'autres territoires pour le déploiement du SylvoTrophée le plus largement possible.



Philippe Connan

Président de l'association
des Parcs naturels du Massif central



Michaël Weber

Président de la Fédération
des Parcs naturels régionaux de France

Avertissement

La version initiale du « pack SylvoTrophée » (comprenant une notice méthodologique et ses annexes) a été conçue et rédigée par l'IPAMAC, Association des Parcs du Massif Central (rédacteurs : Mehdi BECUWE et Marie BONNEVIALLE), en 2019.

Ces documents ont été élaborés, dans un premier temps, uniquement à partir des retours d'expériences des Parcs du Massif central : PNR de l'Aubrac, PNR du Haut-Languedoc, PNR du Livradois-Forez, PNR de Millevaches en Limousin, PNR du Morvan, PNR du Pilat et Parc national des Cévennes.

D'un commun accord avec l'IPAMAC, la Fédération des PNR de France (FPNRF) a souhaité pouvoir enrichir les documents produits par l'expérience des PNR de l'Est (PNR du Haut-Jura, le PNR de Lorraine, le PNR des Ballons des Vosges et le PNR des Vosges du Nord), à l'origine du SylvoTrophée, pour en faire un document complet à l'échelle nationale.

La présente version 2020 du « pack SylvoTrophée » est ainsi une version consolidée des retours d'expériences de l'ensemble des Parcs ayant organisés un SylvoTrophée depuis la création du concept : 10 PNR (sur 54 existants à l'échelle nationale) et 1 Parc national (sur 11).

Vous avez dit SylvoTrophée ?

Qu'est-ce que c'est, pour quoi faire ?

La démarche du SylvoTrophée s'inspire du concours « Prairies fleuries »¹, en le transposant au milieu forestier. L'objectif est de diffuser des **pratiques de gestion sylvicole vertueuses** auprès des propriétaires et gestionnaires forestiers, en mettant en avant **ceux qui les appliquent déjà**. Ces « pratiques de gestion vertueuses » sont celles permettant de concilier à la fois les rôles économique, écologique et social de la forêt, ce que l'on appelle **une gestion multifonctionnelle** (voir les orientations générales de la politique forestière codifiées aux articles L121-1 à 121-6 du code forestier).

Le SylvoTrophée vise donc **avant tout les propriétaires forestiers** et leurs gestionnaires, pour les sensibiliser à la multifonctionnalité de la gestion à travers l'exemple de leurs pairs. Mais il permet aussi de **toucher plus largement le grand public** en éclairant les différents aspects de la gestion forestière au sens large et le fonctionnement d'un écosystème forestier. Il s'agit en fait de donner une image positive de la sylviculture intégratrice de tous les enjeux.

Concrètement, sur la base de candidatures **volontaires** de propriétaires forestiers, **un jury d'experts** (sylviculteurs, écologues, usagers de loisir, etc.) évalue les parcelles des candidats au SylvoTrophée afin de désigner un lauréat. Pour cela, les jurés parcourent les parcelles concernées **en compagnie du propriétaire et/ou gestionnaire**, et peuvent ainsi le questionner sur l'historique de la forêt, la gestion appliquée, les modalités d'exploitation ou encore la prise en compte de l'environnement ou du patrimoine local. Pour les guider, ils disposent de **grilles d'évaluation** leur permettant de juger les différentes candidatures sur un même ensemble de critères.

Le processus et les outils ont été développés en 2015 par le PNR du Haut-Jura (1^{ère} édition en 2017), en collaboration avec les PNR de Lorraine, des Ballons des Vosges et des Vosges du Nord, un Parc Suisse et des partenaires techniques (AgroParisTech, ONF, CRPF). Puis la démarche a été reprise par 7 Parcs du Massif central et adaptée à leurs spécificités forestières locales.

Le « pack SylvoTrophée » vise à fournir, pour tout territoire souhaitant organiser son propre SylvoTrophée, des **éléments méthodologiques, des exemples concrets et des retours d'expérience**, à partir du travail mené par l'ensemble des Parcs sur le territoire français.

¹ Concept initialement développé par les PNR du Haut-Jura et du Massif des Bauges. Le concours prairies fleuries est devenu depuis le « concours général agricole des pratiques agroécologiques ».

Organisation d'un SylvoTrophée

Etape par étape

EN RESUME : les étapes de l'organisation d'un SylvoTrophée

- Analyse de l'intérêt** → Analyser l'intérêt d'organiser un SylvoTrophée sur le territoire (enjeux forestiers notamment) et échanger avec les partenaires forestiers locaux quant à leur possible intérêt dans le projet (notamment pour le relais lors des appels à candidatures).
- Définir le cadre** → Choisir les massifs forestiers, les enjeux sur lesquels le SylvoTrophée portera, le type de pratique que l'on souhaite mettre en lumière : type de peuplement, mode de gestion, type de propriétaire (public et/ou privé), thématique annuelle, etc. Possibilité d'ouvrir à toutes les forêts du territoire.
- Etablir les grilles d'évaluation** → Adapter les grilles au cadre du SylvoTrophée, aux spécificités et aux enjeux du territoire. Faire tester sur quelques parcelles représentatives du territoire, à définir en fonction de l'hétérogénéité des peuplements cibles, si possible par le futur jury, afin de les finaliser.
- Constituer un jury** → Rechercher minimum 2 jurés par « spécialité » / « collègue » (sylviculteur, écologue et usager), favoriser une diversité de profils. Bien s'assurer de leur motivation et de leur disponibilité pour éviter les désistements.
- Mobiliser et sélectionner les candidats** → Solliciter tous les canaux de diffusion classiques, les réseaux forestiers et personnes-ressources. Produire un dossier d'inscription et le transmettre aux candidats. En cas de candidats trop nombreux par rapport aux capacités de visite du jury, mener une pré-sélection.
- Visiter les parcelles candidates et désigner le lauréat** → Prévoir une pré-visite des parcelles, sans jury, pour repérer les accès, les éléments d'intérêt, etc. Définir ensuite le planning de visite de chaque parcelle par le jury, constituer un dossier de candidature et le transmettre au jury 8 jours avant, introduire les visites, animer les échanges, s'assurer que les jurés ne perdent pas de vue le remplissage des grilles d'évaluation. Mener le débriefing et la désignation du lauréat dans la continuité des journées de visite. Produire une synthèse écrite des atouts, points d'amélioration et conclusion par parcelle candidate.
- Valoriser le lauréat et les pratiques exemplaires** → Bien penser la remise des prix pour en maximiser l'impact en termes de communication. Prévoir un trophée pour le lauréat, mais aussi des prix pour les autres candidats. Au préalable, annoncer de vive voix au lauréat qu'il a gagné et sur quelles bases, idem pour les candidats non primés. Confirmer les résultats de chaque parcelle à leur propriétaire et gestionnaire par courrier individuel. Poursuivre la valorisation du propriétaire et des pratiques de gestion par des visites, témoignages, etc.
- Ressources financières et humaines requises** → Variable selon le contexte local et l'ampleur souhaitée.
20 à 40 jours-agents pour une première édition, sensiblement moins par la suite. Budget total d'environ 2700 € (défraiement du jury, trophée et lots, communication, etc.).
Economie de temps avec l'expérience d'éditions antérieures. Possibilité de gains supplémentaires en associant d'autres partenaires ou en mutualisant les dépenses avec d'autres territoires.

1) Définir le cadre du SylvoTrophée

Chaque territoire a ses spécificités et ses enjeux locaux : types de forêts, modes de gestion, profils des propriétaires, débouchés des bois, espèces emblématiques (faune ou flore), rôle social particulier, etc. Il faut donc avant tout poser le cadre du SylvoTrophée, les forêts et les pratiques sur lesquelles on souhaite mettre l'accent, et donc une thématique « imposée ». Il est aussi nécessaire de bien délimiter le secteur géographique concerné par le SylvoTrophée (point important pour l'organisation des visites du Jury) ; autrement dit, le SylvoTrophée peut ne pas porter sur tout le territoire Parc, surtout s'il est très forestier.

Exemple de thématiques retenues pour l'organisation du SylvoTrophée :

- PNR Aubrac, PN Cévennes, PNR Millevaches en Limousin : toutes forêts du territoire du Parc (2018)
- PNR du Haut-Languedoc : Futaies feuillues des Monts de Lacaune (com. de communes) (2018)
- PNR Livradois-Forez : Sapinières-hêtraies du Parc Livradois-Forez (2018)
- PNR du Morvan : Peuplements feuillus et mixtes du Parc du Morvan (2018)
- PNR du Pilat : Sapinières irrégulières du massif du Pilat (2018)
- PNR du Haut-Jura : Futaie Jardinée (2017 et 2018) ; Futaie Jardinée et changement climatique (2019)
- PNR de Lorraine : Tous types de gestion et forêt du territoire, forêts communales ou forêts privées.
- PNR des Ballons des Vosges : Vosges du sud (2018), forêts d'altitude (2019), Sapin pectiné (2020)

Au-delà du secteur géographique et de la thématique retenue, s'il y en a une, d'autres critères de sélection peuvent être fixés : forêt privée, forêt publique, ou les deux à la fois, forêt publique hors forêt domaniale, propriété couverte par un document de gestion ou non, surface minimale de la parcelle présentée, etc.

Il est tout de même recommandé de ne pas retenir de parcelles inférieures à 4 ha, généralement trop petites pour pouvoir juger de la gestion appliquée et parce que la gestion induite est souvent trop « familiale », plus éloignée de la gestion sylvicole classique à plus grande échelle, donc peut être plus vertueuse mais hors catégorie de concours indirectement. Il est aussi conseillé de rechercher des parcelles récemment passées en coupe (depuis 1 à 5 ans), afin de pouvoir juger du martelage et de la qualité de l'exploitation réalisée.

Enfin, il reste possible de mêler forêts publiques et forêts privées au sein d'un même SylvoTrophée. En effet, c'est avant tout le propriétaire, sa manière d'aborder la forêt et sa gestion qui sont évalués, et non la qualité du gestionnaire ou du propriétaire (voir § 2.a).

Pour autant, il peut aussi être considéré que comparer la gestion de parcelles publiques et privées semble peu pertinente. Dans ce cas, il est recommandé de faire 2 catégories, l'une « forêts publiques » et l'autre « forêts privées », et de décerner un lauréat dans chaque catégorie.

Pour cette étape, ainsi que pour les suivantes, il est indispensable de chercher à associer les agents locaux du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et de l'Office National des Forêts (ONF), éventuellement du service forêt des DDT(M). Leur connaissance des problématiques locales et des acteurs forestiers du territoire peut être précieuse.

➔ **Exemple de questionnaire préparatoire, voir le document annexe :**
[Fiche_Cadrage_SylvoTrophee.pdf](#)

2) Adapter les grilles d'évaluation au contexte local

a) L'esprit et l'organisation des grilles d'évaluation

La conception des grilles d'évaluation repose sur quelques principes incontournables :

- 3 grilles complémentaires : En lien avec la notion de multifonctionnalité, l'une porte sur la sylviculture appliquée à la parcelle (fonction économique), une deuxième porte sur l'intégration des enjeux écologiques (fonction environnementale), la dernière porte sur la prise en compte des autres usages de la forêt (fonction sociale).



- Distinction entre l'état de la parcelle et les intentions du propriétaire : L'état actuel d'une parcelle peut être fortement impacté par des choix de gestion anciens, pas nécessairement représentatifs de la volonté du propriétaire. On cherche ici à valoriser les intentions et les pratiques de gestion du propriétaire : les critères portant sur ces questions représentent donc généralement les deux tiers de la note globale d'une grille d'évaluation. En revanche, le jury se base sur des questions et observations qui lui permettent de s'assurer que les intentions se traduisent bien en actes de gestion.

- Des critères non notés : Certains enjeux ne concernent pas nécessairement toutes les forêts (gestion d'espèces exotiques envahissantes, présence de patrimoine vernaculaire, fréquentation touristique, etc.). Dans ce cas pour ne pas biaiser la

notation globale en faveur des parcelles concernées, qui auraient donc des points supplémentaires pour la prise en compte de ces enjeux que d'autres n'ont pas à gérer, ces critères n'attribuent pas de points. Cependant lors du décompte des scores de chaque candidat, la prise en compte ou l'absence de prise en compte de ces enjeux peut servir d'argument pour ajuster le classement final (voir § 5.c).

- De même, un bonus final de quelques points peut être attribué à un candidat pour une innovation, une prise de risque, etc., en faveur de la multifonctionnalité que les grilles ne traduiraient pas.
- Dans tous les cas, les notes et grilles restent confidentielles. Seules les synthèses sont portées à la connaissance de chacun pour sa parcelle/forêt.

b) Exemple des grilles de notation des Parcs organisateurs

➔ **Exemple de grilles d'évaluation, voir le dossier annexe : Grilles_Evaluation_Parcs**

Ce dossier contient trois modèles de grilles d'évaluation au format .ppt, ils peuvent être librement repris et adaptés.

Chaque Parc a adapté ses grilles à la thématique du SylvoTrophée retenue localement ainsi qu'à certaines spécificités du territoire. Mais celles-ci s'appuient largement sur les grilles élaborées à l'origine par le Parc naturel régional du Haut-Jura : elles sont généralement semblables, l'organisation des rubriques, la formulation des critères et les seuils de notation pouvant varier selon les contextes locaux.

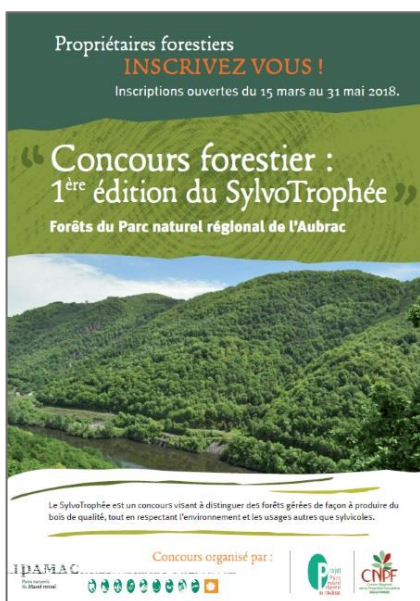
Certains Parcs ont tout de même intégré des éléments particuliers, absents des grilles de la plupart des autres territoires.

Particularités de certaines grilles d'évaluation SylvoTrophée (2018/2019) :

- Prise en compte du risque tempête dans la gestion (PNR Livradois-Forez, grille sylviculteur) ;
- Implication du propriétaire dans la gestion de sa forêt (PNR du Haut-Languedoc et du Morvan, grille sylviculteur) ;
- Objectif d'amélioration des critères de l'IBP (PNR du Morvan, grille écologue) ;
- Calcul de l'indice forestier d'ancienneté (développé par le Conservatoire Botanique National du Massif central, VILLEMEY & RENAUX 2017) (PNR du Pilat, grille écologue).
- Les grilles du PNR du Haut-Languedoc présentent une notation de l'ensemble des critères évalués
- Les grilles du PNR de l'Aubrac n'apportent une notation que pour la partie portant sur la gestion menée par le propriétaire ; l'évaluation de l'état actuel de la parcelle ne faisant l'objet que d'une appréciation générale (non notée).
- Connaissance des enjeux liés au changement climatique et évaluation des risques / incertitudes (PN Cévennes, grille sylviculteur édition 2018 et PNR du Haut-Jura, grille sylviculteur de l'édition 2019).
- Le PNR de Lorraine s'interroge sur la possibilité d'une notation à la grille « usager » afin de départager parfois certaines parcelles. L'édition 2018 au PN des Cévennes a mis en place la notation de la grille « usager » pour donner plus de valeur à ce volet et objectiver la note globale au regard de l'objectif de multifonctionnalité.
- Des critères spécifiques ont été ajoutés dans les grilles du PNR des Ballons des Vosges pour ce qui concerne le traitement en futaie régulière.

Une fois les grilles réalisées, et surtout s'il s'agit d'une première pour le territoire, il peut être important de tester ces grilles sur le terrain. Le mieux est de faire réaliser ce test par le futur jury (voir § 4), afin qu'il puisse commencer à s'approprier les grilles et la démarche du SylvoTrophée, mais aussi pour faire remonter les problèmes concrets d'utilisation : critère difficile à mesurer ou à qualifier, critère non pertinent, grille trop longue ou trop complexe, etc. Ce temps de test sur le terrain et les échanges qui en suivent au sein du premier jury permettent de faire entrer les jurés dans leur rôle et de constituer un groupe d'experts, aux spécialités souvent éloignées, serein et travaillant dans le même objectif du concours.

3) Mobilisation et sélection des candidats



Une recherche active de candidats au SylvoTrophée (couple propriétaire/gestionnaire lorsque le propriétaire ne gère pas lui-même) est primordiale, d'autant plus lors de la première édition sur un territoire (et probablement aussi pour les suivantes). Il s'agit peut-être du point le plus important (cela va sans dire : pas de candidats, pas de SylvoTrophée...) mais il s'agit également du point critique. L'organisateur doit probablement y consacrer beaucoup de temps.

La sollicitation directe de potentiels candidats est généralement le moyen le plus efficace. Pour cela, s'appuyer autant que faire se peut sur les réseaux et personnes-ressources locales : techniciens CRPF, ONF, gestionnaires forestiers, DDT(M), associations de propriétaires privés, animateurs Natura 2000, maires, etc.

Mais il ne faut pas négliger la mobilisation de tous les autres canaux existants : presse quotidienne locale, newsletter ou revue de collectivités, du CRPF, bulletins municipaux, etc. Cela permet de sortir des cercles habituels de propriétaires déjà connus et d'en mobiliser de nouveaux.

Pour faciliter la communication, il peut aussi être utile de produire une plaquette, claire et concise, présentant le principe du SylvoTrophée et rappelant les critères requis pour candidater.

➔ *Exemple de plaquette de promotion, voir dossier annexe : Supports_Communication*

Il s'agira ensuite de faire remplir aux candidats potentiels un dossier d'inscription. Celui-ci a au moins deux fonctions.

D'une part, il comporte un règlement succinct du SylvoTrophée ainsi que les engagements respectifs du candidat et de l'organisateur, en particulier sur les questions de participation à la visite de parcelle, de communication et valorisation du SylvoTrophée et des candidats, de droit à l'image, etc. Ce règlement doit être retourné signé par le propriétaire pour confirmer son inscription.

D'autre part, le dossier de candidature comporte une description de la parcelle candidate. Cela permet tout d'abord de s'assurer que la parcelle répond bien aux critères du SylvoTrophée (thématique, type de peuplement, mode de gestion, etc.). Cela permet aussi d'avoir des éléments de connaissance qui peuvent intéresser le jury lors de sa visite : présence d'un zonage réglementaire, problème sanitaire ou de dépérissement, caractéristiques de la dernière coupe réalisée, etc. Cependant, un dossier de candidature trop long et trop complexe à remplir peut dissuader les propriétaires de s'inscrire : attention à trouver le bon équilibre ! L'animateur du concours peut proposer un dossier de candidature suffisant et plutôt court (4 pages aérées recto-verso). Il est souhaitable de le compléter après la pré-sélection et la pré-visite, par des cartes et pages de synthèse à l'attention du jury.

➔ *Exemple de dossier d'inscription, voir dossier annexe : Supports_Communication*

Une fois les candidatures reçues, il peut être envisageable de réaliser une pré-sélection. La constitution d'un petit comité dédié à cela peut permettre d'associer et impliquer, par exemple, des administrateurs du Parc national ou du comité syndical du Parc Naturel Régional. En effet il faut compter environ 2 heures à une demi-journée de visite par parcelle (voir § 5.b) ; or si les candidatures sont trop nombreuses, les jurés n'auront peut-être pas la possibilité d'y consacrer suffisamment de temps. Cette sélection peut par exemple se faire sur critère géographique (si le territoire est étendu, pour limiter les temps de trajet entre parcelles), ou sur critère de pertinence par rapport à la thématique ciblée, si certaines parcelles correspondent moins aux critères fixés. Les candidatures écartées en raison de la localisation de la parcelle (et non de la qualité de la parcelle) peuvent cependant être conservées pour l'organisation d'une nouvelle édition l'année suivante, afin de ne pas décourager les bonnes volontés ! Cependant, bien penser à communiquer de manière transparente sur la possibilité d'une pré-sélection, d'autant plus si elle se fait sur critère géographique : celle-ci pourrait être mal comprise et générer du ressentiment chez les candidats écartés *a priori*. La pré-sélection, ses raisons et ses critères peuvent être explicités, même brièvement, dans le règlement du dossier d'inscription.

4) Constitution d'un jury

Le jury se divise en trois groupes distincts : des sylviculteurs, des écologues et des usagers, chargés chacun de remplir la grille d'évaluation correspondante².

² Cette façon de procéder est différente de celle du concours général agricole des « pratiques agroécologiques » où le jury remplit ensemble une grille d'évaluation.

Chaque groupe doit être composé au minimum de deux personnes, leur permettant de se répartir le travail pour le remplissage des grilles d'évaluation, mais aussi de croiser leur regard et leurs compétences propres afin d'enrichir les échanges.

Exemple de jurés mobilisés lors des précédents SylvoTrophées :

Jurés sylviculteurs : expert forestier, technicien de coopérative, agent ONF, CRPF (n'intervenant pas sur le secteur, de préférence), représentant d'une association de propriétaires privés, de la filière bois, chargé de mission des Communes Forestières, enseignant en formation forestière, agent de Parc, entrepreneur de travaux forestiers, enseignant-chercheur, scieur.

Jurés écologistes : agent de Conservatoire d'Espaces Naturels, de Conservatoire Botanique National, de Parc, de Réserve Naturelle, de Fédération de Chasseurs, membre d'une association naturaliste (botaniste, ornithologue, entomologiste, chiroptérologue, ...), enseignant-chercheur, référent environnement ONF, membre du conseil scientifique du PNR.

Jurés usagers : animateur-nature, accompagnateur moyenne montagne, membre de club ou fédération de sport de nature (randonnée, VTT, ...), prestataire touristique, photographe, agent de Parc, de fédération de chasse, artiste.

Lors du choix des jurés, attention à bien s'assurer de leur motivation à s'impliquer dans la démarche et de leur disponibilité : les désistements de dernière minute sont toujours délicats à gérer. C'est en particulier le cas des gestionnaires forestiers, animateurs-nature, entrepreneurs de travaux forestiers, etc., pour qui des impératifs professionnels pouvant impacter leur activité commerciale peuvent être prioritaires sur leur participation au jury.

Se pose par ailleurs la question de la rémunération du jury³. Dans tous les Parcs organisateurs, jusqu'à présent, le jury est « bénévole ». Il a été choisi de ne prendre en charge que les frais de déplacement : frais kilométriques, repas, voire nuitée à l'hôtel. Cependant, pour permettre la participation de travailleurs indépendants (artiste, accompagnateur moyen montagne, expert forestier, ETF, etc.), il est envisagé sur plusieurs Parcs de prévoir une indemnité pour leur participation. D'autres formes de remerciements sont possibles : lots offerts aux jurés, mise en valeur de leur organisme ou de leur entreprise, etc.

5) Visite des parcelles candidates et sélection du lauréat

a) En amont des visites

L'animateur des visites de parcelles prévoira une pré-visite en amont, une fois les parcelles présélectionnées, si possible en présence du propriétaire. Il s'agira de bien repérer les limites de parcelle, les voies d'accès mais aussi les éléments pouvant intéresser les jurés : secteurs exploités, bois morts et dendro-microhabitats, dépérissements et problèmes sanitaires, cours d'eau, etc.

Ce repérage permettra de gagner du temps le jour J, mais aussi éventuellement d'aiguiller, voire même de prédéfinir, la déambulation des jurés dans la parcelle, afin de ne pas passer à côté de points importants pour l'évaluation ou d'apprécier son hétérogénéité. Un balisage à la rubalise biodégradable de couleur peut guider facilement les collègues et les rend plus autonomes, libres d'avancer à leur rythme, de s'attarder sur certains secteurs. L'animateur aura simplement à rappeler régulièrement le temps restant de visite.

³ Pour information, le bénévolat est une obligation pour les concours qui relèvent du Concours général agricole.

Selon la manière dont les grilles d'évaluation sont construites, il peut aussi être nécessaire de fournir des données spécifiques au jury le jour de la visite. Il peut par exemple s'agir de périmètres de captage d'eau potable, de la présence d'une espèce protégée, de points d'intérêt touristique, etc. Prévoir d'avoir ces informations sur le terrain. La visite concerne effectivement la parcelle mais il importe lors de la visite que le jury puisse replacer cette parcelle dans son contexte : « la forêt du propriétaire ». Cette remise en contexte peut se faire à la lumière de l'aménagement forestier ou du plan simple de gestion ou, pour les petits propriétaires, par des éléments de présentation de leur patrimoine forestier, ou encore par l'envoi 8 jours avant, au jury, d'un dossier de candidature complété de ces éléments cartographiques, de synthèse.

Le jury doit ainsi pouvoir s'assurer que la multifonctionnalité est appliquée globalement à l'échelle de l'unité d'exploitation (le projet forestier).

b) Organisation des visites de parcelles

Il est impératif que le propriétaire participe à la visite de sa parcelle avec le jury. La parole peut lui être donnée dès le début avec un cadre précis – durée et éléments- de présentation de sa propriété. La présence du gestionnaire n'est pas considérée comme obligatoire par tous les Parcs organisateurs. Si elle est considérée comme un plus par la plupart, certains constatent que l'absence du gestionnaire peut amener le propriétaire à parler plus librement.

Pour que le jury puisse être en mesure de se faire un avis pertinent et de remplir correctement les grilles d'évaluation, il est important de consacrer à minima 2h à 3h par parcelle candidate.

L'animateur des visites devra s'assurer du bon équilibre entre observation de la parcelle et échange avec le propriétaire, et jouera plus généralement le rôle de maître du temps. Il est donc conseillé de préparer un planning de la visite et de le faire respecter : la richesse des discussions peut faire oublier le temps qui passe, voire même les grilles d'évaluation à remplir !

Il semble très difficile de mobiliser des intervenants extérieurs plus de deux jours. Dans les Ballons des Vosges et le Haut-Jura, par exemple, les visites sont toujours organisées sur deux jours. Dans le Haut-Jura, les visites sont organisées sur 5 parcelles maximum : 3 visites en jour 1, puis 2 visites et la délibération en salle en jour 2. En prenant en compte le temps de déplacement, visites et repas, il est en effet compliqué d'envisager plus de candidats.

➔ Exemple de déroulé de visite : Deroule_Visite_Parcelle.pdf



A la fin de chaque visite, chaque collègue finalise sa grille de notation puis une concertation finale a lieu entre tous les jurés. Il est demandé au jury de faire un bref retour au propriétaire des points saillants de sa candidature (points positifs et pistes d'amélioration). Cela permet aux jurés de faire une synthèse de tout ce qu'ils viennent de voir, et permet au propriétaire d'avoir un retour constructif et organisé.

La richesse des échanges à la fois entre le jury et les candidats, mais aussi entre les jurés eux-mêmes, est un point fort, très apprécié de tous les participants. C'est souvent le moment le plus valorisé par l'ensemble des

partenaires et candidats ayant participé au SylvoTrophée, un élément de « motivation » des candidatures, peut-être même plus important que d'être désigné lauréat à la fin...

Pour approfondir encore ces discussions et en faire bénéficier un cercle plus large, il est tout à fait envisageable d'inviter d'autres acteurs aux visites des parcelles : entrepreneurs de travaux forestiers, naturalistes, élus, journalistes, responsables d'associations de propriétaires privés, etc.

Ces invités peuvent être de simples observateurs, ou pourront être autorisés à poser quelques questions complémentaires en fin de visite. Dans ce cas, les jurés restent tout de même les seuls à noter les candidats, délibérer entre eux et à sélectionner le lauréat.

c) Sélection du lauréat

Il est conseillé de déterminer le lauréat du SylvoTrophée dans la foulée des visites des parcelles : les jurés auront bien les différentes candidatures en mémoire, et il ne sera pas évident de trouver une nouvelle date pour tous les réunir. Un maximum d'1 ha est nécessaire : il permet la délibération finale et de regrouper au sein d'un tableau les points marquants de chaque parcelle. Ce dernier constituera la base de la synthèse envoyée à chaque participant.

Pour sélectionner le lauréat, la note globale des trois grilles d'évaluation peut être un indicateur utile mais il ne s'agit pas du seul critère à prendre en compte. L'équilibre entre les notes des trois grilles peut aussi être considéré afin de mettre en avant la multifonctionnalité de la gestion. Plus largement, peuvent être pris en compte tous les éléments qui ne ressortent pas nécessairement des seuls critères notés : l'implication du propriétaire dans sa gestion, sa curiosité, l'ambiance de la forêt, un ressenti global, etc. C'est là tout l'intérêt des critères non notés (évoqués au § 2.a) ou du bonus de points quand toutes les grilles sont notées et des discussions jurés-propriétaire/gestionnaire.

De manière générale, le consensus et l'unanimité seront à rechercher au sein du jury pour la désignation du lauréat.

Une fois le lauréat déterminé, ce n'est pas une nécessité de « classer » les autres candidats. Il reste néanmoins possible d'attribuer des prix ou des mentions particulières, afin de mettre en valeur les points forts d'autres parcelles non primées, même si trouver une mention spéciale pour chaque candidat n'est pas d'une évidence absolue.... Il peut par exemple s'agir de prix/mentions pour « exploitation exemplaire », « circuit court », « patrimoine », « biodiversité exceptionnelle », etc.

6) Remise des prix et valorisation des lauréats et candidats

La remise des prix est un moment très efficace pour faire connaître largement le SylvoTrophée et la gestion sylvicole qu'il promeut, à la fois à destination des autres propriétaires forestiers et pour le grand public. Il est donc important de bien réfléchir cette étape.

Etant donné que le SylvoTrophée est une démarche récente, encore peu connue, mieux vaut associer la remise des prix à un événement plus large : fête locale en lien avec la forêt, le bois ou la nature, assemblée générale d'association de sylviculteurs, séminaire ou



formation, etc. Ne pas hésiter à associer la presse⁴ à cet évènement (communiqué de presse et invitation aux journalistes locaux). La participation d'élus et de personnalités en lien avec la thématique forêt-environnement à la remise des prix renforcera encore le poids et la visibilité de l'évènement.

➔ *Exemple de communiqués de presse, voir dossier annexe : Supports_Communication*

Et qui dit SylvoTrophée dit... trophée ! Non seulement pour le lauréat mais aussi, si possible, pour l'ensemble des candidats, ne serait-ce que pour récompenser l'intérêt qu'ils ont porté à la démarche. Ces prix peuvent prendre des formes variées, et de nombreuses possibilités restent à imaginer.

Exemple de prix remis aux lauréats et candidats des précédents SylvoTrophées :

- Une belle photo de leur propre forêt, réalisée par un professionnel et encadrée
- Un trophée en bois réalisé par un artisan local
- Un beau livre en rapport avec la forêt
- Un abonnement à une revue forestière
- Une œuvre d'un artiste locale (estampe chinoise, gravure d'un insecte forestier)
- Une série de documents techniques, liés à la sylviculture, l'écologie forestière, ...



Au-delà de la remise des prix, il est important de prévoir comment poursuivre la valorisation de la parcelle lauréate et des pratiques de gestion primées par la suite. Avec l'accord du propriétaire, la parcelle peut par exemple servir de support pour l'organisation de réunions forestières, de formations sylvicoles. Le propriétaire lui-même peut aussi être sollicité pour une intervention, sur sa parcelle ou dans d'autres contextes, pour un public averti ou néophyte (scolaires, ...).

Il est aussi envisageable de concevoir une communication plus large, à l'échelle d'un ensemble de territoires ayant organisé un SylvoTrophée.

Comme pour les prix et trophées, de nombreuses manières de valoriser les lauréats restent à imaginer.

➔ *Exemple d'un livret commun à 7 Parcs du Massif central, voir le document annexe : Livret_SylvoTrophee2018_MC.pdf*

➔ *Exemple d'un clip vidéo de valorisation réalisé par le PNR du Haut-Jura : <https://www.youtube.com/watch?v=r2mxSIVvybY&feature=youtu.be>*

7) Les ressources nécessaires à l'organisation d'un SylvoTrophée

Cette organisation nécessite à la fois des moyens humains et financiers. Leur montant peut être variable selon le contexte local, l'ampleur donnée au concours, les partenariats noués avec les autres acteurs locaux et les synergies qui en découlent, l'habitude d'organisation, etc.

Les estimations de temps-agent données ici s'appuient sur les retours d'expérience des Parcs organisateurs. Elles comprennent les journées de chargés de mission de Parcs ainsi qu'un certain

⁴ La presse peut être associée efficacement tout au long des étapes du concours notamment pour le relai de l'appel à candidatures ou les visites de terrain – prévoir un temps d'« interview » en fin de visite.

nombre de jours réalisés par des agents du CRPF et/ou de l'ONF en renfort (mobilisation de candidats, encadrement des visites de parcelle).

Nombre de jours-agents pour une première édition : **20 à 40 jours ETP**

Nombre de jours-agents pour une seconde édition : **15 à 25 jours ETP**

Les dépenses engagées pour une édition se répartissent comme suit (ordre de grandeur) :

- Dépenses incontournables :
 - Défraiement du jury (6 personnes sur 2 jours, repas et frais kilométriques) : **700 €** en moyenne (le montant dépendra notamment de la localisation des jurés)
 - Lots pour tous les candidats (livre + abonnement à Forêt Entreprise) : **200 €** par territoire

- Dépenses qui relèvent de la volonté de l'organisateur :
 - Création des trophées pour les lauréats : **1 000 €** par territoire
 - Campagne photographique sur les parcelles lauréates : **1 100 €** par territoire
 - Brochure (éventuelle) de présentation du SylvoTrophée : **1 250 €** de conception graphique et **400 €** pour impression de 1000 exemplaires

 - Création et impression du « Livret SylvoTrophée » à partir de la campagne photographique (spécificité IPAMAC) : **2700 €** pour 1500 exemplaires (soit ~ 400 € par territoire pour 200 exemplaires chacun)

Soit environ **1 000 €** de dépenses incontournables, et **2 700 €** au total pour une édition (hors livret SylvoTrophée). A noter que des économies peuvent être réalisées en mutualisant certains coûts.

Le temps d'agent requis pour l'organisation d'un SylvoTrophée est probablement son plus gros point faible. Si les SylvoTrophées se maintiennent dans la durée et se diffusent plus largement⁵, un petit gain de temps peut être espéré sur la recherche de candidats, sur la phase de pédagogie (« qu'est-ce que c'est, comment ça marche et pour quoi faire ») sur la communication, ou encore sur l'élaboration des grilles d'évaluation.

Mais c'est surtout le développement de partenariats entre acteurs d'un territoire qui permettra de pérenniser la démarche, en répartissant la charge de temps entre différents organismes (sous réserve d'une bonne articulation entre chacun). De même, la mutualisation entre plusieurs territoires organisateurs peut aussi générer des gains d'efficacité : échange d'expérience, communication commune, commande groupée de lots/trophées, etc.

Enfin, une réflexion pourra être menée pour optimiser chaque étape d'un SylvoTrophée et déterminer les gains de temps possibles, les tâches superflues, etc.

⁵ A titre de comparaison, 60 territoires ont prévu d'organiser en 2020 le concours « prairies fleuries ».